

S E N A T

FEVRIER 1961

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mardi 21 février 1961. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président, et de M. Henri Cornat, vice-président.* — La commission a désigné :

— M. Billiemaz comme rapporteur du projet de loi (n° 137, session 1960-1961) portant ratification du décret n° 60-160 du 20 février 1960, relevant le taux de perception des droits de douane applicables au glucose du n° 17-02 B du tarif des droits de douane d'importation en régime de droit commun ;

— M. Cornat comme rapporteur des projets de loi :

— (n° 138, session 1960-1961) portant ratification du décret n° 59-636 du 5 mai 1959 portant réduction provisoire, quant à la perception, de certains droits de douane d'importation en régime de droit commun et en tarif minimum ;

— (n° 139, session 1960-1961) portant ratification du décret n° 59-1085 du 19 septembre 1959 portant réduction provisoire,

quant à la perception, de certains droits de douane d'importation en régime de droit commun et en tarif minimum ;

— (n° 140, session 1960-1961) portant ratification du décret n° 59-1299 du 17 novembre 1959 portant réduction provisoire, quant à la perception, de certains droits de douane d'importation en régime de droit commun et en tarif minimum ;

— (n° 141, session 1960-1961) portant ratification du décret n° 60-624 du 29 juin 1960 portant réduction, en régime de Communauté économique européenne, des droits de douane d'importation applicables dans le territoire douanier ;

— M. de Villoutreys comme rapporteur des projets de loi :

— (n° 142, session 1960-1961) portant ratification du décret n° 59-1151 du 1^{er} octobre 1959 suspendant la perception du droit de douane d'importation sur le benzène (n° 29-01 Da du tarif des droits de douane d'importation) dans la limite d'un contingent ;

— (n° 144, session 1960-1961) portant modification du décret n° 60-635 du 2 juillet 1960 relatif à la perception, en régime de droit commun, d'un droit de douane d'importation sur le styrolène (styrène) monomère (n° 29-01 De du tarif des droits de douane d'importation) ;

— M. Lebreton comme rapporteur du projet de loi (n° 143, session 1960-1961) portant ratification du décret n° 60-625 du 29 juin 1960 portant, pour certains produits, modification du tarif des droits de douane applicable à l'entrée dans le territoire douanier et, pour d'autres produits, réduction de la perception des droits ;

— M. Laurent-Thouverey comme rapporteur de la proposition de loi (n° 135, session 1960-1961) de MM. Edgar Faure et Laurent-Thouverey, relative à la protection du « gruyère de Comté » ou « Comté » ;

— M. Coutrot comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 145, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'organisation de la région de Paris.

Puis, la commission a décidé de mettre à l'ordre du jour de ses travaux l'étude de la mise en œuvre de la politique agricole commune des Six pays du Marché Commun, la situation du marché du vin et la politique viticole du Gouvernement, et l'application de la loi d'orientation agricole.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 22 février 1961. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a nommé rapporteurs :*

— M. Georges Boulanger, du projet de loi (n° 103, session 1960-1961) conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer ;

— M. Emile Hugues, de la proposition de loi (n° 128, session 1960-1961) de M. Joseph Raybaud, portant suppression des droits dits « de bandite » ;

— M. Prélot, de la proposition de loi organique (n° 133, session 1960-1961) de M. Jean Bertaud, tendant à modifier l'article 8 de l'ordonnance n° 58-1097 du 15 novembre 1958, portant loi organique relative à la composition du Sénat et à la durée du mandat des Sénateurs ;

— M. Jozeau-Marigné, de la proposition de loi (n° 134, session 1960-1961) de M. Edgar Faure, tendant à compléter l'article 344 du Code civil relatif à l'adoption ;

— M. Fosset, du projet de loi (n° 145, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'organisation de la région de Paris.

Sur rapport de M. Georges Boulanger, les commissaires ont adopté sans modification les cinq projets de loi (n° 57, 58, 63, 64 et 103, session 1960-1961) relatifs à l'érection des îles Wallis et Futuna en territoire d'outre-mer.

La commission a commencé l'examen du projet de loi relatif à l'organisation de la région de Paris. M. André Fosset, rapporteur, a tout d'abord fait un exposé préliminaire retraçant l'historique de ce problème.

La commission a ensuite entendu M. Michel Debré, Premier Ministre, M. Chatenet, Ministre de l'Intérieur, et M. Giscard d'Estaing, Secrétaire d'Etat aux Finances.

Le Premier Ministre a fait un exposé d'ensemble au cours duquel, après avoir constaté l'état de sous-équipement de la région parisienne, il a souligné qu'afin de remédier à ce regrettable état de fait, des plans, de l'argent et une autorité étaient nécessaires.

Après avoir précisé les attributions du futur district de Paris, qui sera essentiellement un établissement public chargé d'arbitrage, il a mis en relief l'effort qui sera fait, en matière de financement, par l'Etat et les collectivités locales et a ainsi replacé dans son cadre la contribution supplémentaire qui sera demandée aux contribuables locaux.

Au cours de son exposé, le Premier Ministre a distingué les points sur lesquels le Gouvernement accepterait d'éventuelles modifications et les principes sur lesquels il ne saurait transiger.

Le Premier Ministre a ensuite répondu aux différentes observations qui lui ont été présentées par MM. André Fosset, rapporteur, Abel-Durand, Chauvin, Emile Hugues et Prélôt.

M. Giscard d'Estaing a, de son côté, répondu aux questions ayant trait plus particulièrement au financement, qui lui ont été posées par MM. Chauvin, Fosset et Emile Hugues.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a abordé l'examen du texte, qu'elle a pris en considération.

Sur la proposition du rapporteur, elle a examiné les articles, sur lesquels, sans émettre de vote formel, elle a marqué l'orientation qu'elle entendait donner à ses travaux.

La discussion, à laquelle ont pris part notamment MM. Abel-Durand, Chauvin et Waldeck L'Huillier, a porté essentiellement sur l'article 4 relatif au conseil d'administration du district et sur l'article 6 relatif au financement.

Il a été longuement débattu du point de savoir si l'instruction des affaires dont serait saisi le conseil d'administration serait assurée par un délégué général, par le préfet de la Seine ou par le président élu du conseil d'administration. Aucune décision définitive n'a été prise sur ce point.

En ce qui concerne le financement, la commission a admis le principe d'une contribution fiscale localisée destinée à compléter l'effort du Gouvernement et des collectivités locales en vue d'effectuer les travaux d'équipement, mais, dans l'ensemble, suivant son rapporteur, elle s'est montrée très réservée à l'égard du mode de financement adopté par l'Assemblée Nationale.

Le rapporteur a été chargé de prendre contact avec les rapporteurs pour avis des Commissions des Finances et des Affaires économiques, en vue d'essayer d'aboutir à un accord sur les aspects financiers du projet.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 22 février 1961. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu MM. Wilfrid Baumgartner, Ministre des Finances et des Affaires économiques, et Valéry Giscard d'Estaing, Secrétaire d'Etat aux Finances, sur l'évolution de la situation économique et financière et sur la mise en œuvre de la loi de finances pour 1961. Le Ministre des Finances a tout d'abord fait le bilan de l'année 1960, au point de vue économique, financier, social et monétaire. Sur le plan économique, l'objectif du plan intérimaire, qui était un taux global de progression de 5,5 % pour 1960, première année d'application, a été réalisé. L'augmentation de la production agricole que l'on avait prévue devoir être de 2 %, a été très supérieure, de l'ordre de 5 %. L'augmentation de la production industrielle pour laquelle les prévisions étaient de 7,4 %, a été en réalité supérieure à 8 %. La situation économique n'inspire pas d'inquiétudes pour le moment présent ; sur le plan international, les prévisions de développement en Europe occidentale sont satisfaisantes ; quant aux Etats-Unis, si un mouvement de récession a été enregistré dans la deuxième moitié de l'année 1960, l'année 1961 verra probablement une activité plus grande de l'économie de ce pays.

Il résulte de toutes ces données que, pour la deuxième année du plan intérimaire, les prévisions seront vraisemblablement réalisées.

Sur le plan social, une amélioration notable peut être notée. Sans doute, les indices de prix ont augmenté, peu en ce qui concerne les prix de gros, davantage en ce qui concerne les prix de détail, cette hausse plus marquée étant due, en particulier, au relèvement des tarifs de transport de la région parisienne. Le pouvoir d'achat d'un certain nombre de catégories sociales a été valorisé : c'est le cas, en particulier, des agriculteurs, des salariés de l'industrie, des entreprises nationales et, dans une certaine mesure, des membres de la fonction publique.

Au point de vue financier, les finances publiques ont connu une situation relativement aisée. Le découvert final s'établira à 6,23 milliards de NF, inférieur à celui qui figurait dans la dernière loi de finances rectificative. La charge moindre de la trésorerie a été due à la non consommation de certains crédits d'équipement. Les dépôts dans les caisses d'épargne ont été

accrus, le placement des bons du Trésor a été satisfaisant. Sur le marché financier, les taux d'émission ont baissé ; c'est ainsi que le taux de rendement du récent emprunt E. D. F. est de 5,67 % sans indexation, alors que l'emprunt de 1959 s'élevait à 6,97 % avec indexation. Concernant la Bourse, l'activité a été plus modérée ; le Gouvernement se préoccupe à son sujet de la mise en œuvre d'une réforme de ses conditions de fonctionnement. Les éléments monétaires sont satisfaisants. Le total de nos encaisses balance le total de nos dettes extérieures. Les devises rentrées en France sont des devises stables. Le problème principal est celui de l'évolution des prix français par rapport aux pays étrangers.

M. Giscard d'Estaing, Secrétaire d'Etat aux Finances, faisant le point de la gestion budgétaire de 1960, a insisté sur le fait qu'elle avait été particulièrement correcte ; l'ensemble des dépenses n'a augmenté en cours d'année que de 2,96 % contre 4,6 % en 1958 et 3,77 % en 1959. Le découvert s'établit à 6,230 milliards de NF, chiffre voisin de celui de l'année précédente. Les recettes ont été l'objet de deux évolutions de sens contraire : une moins-value concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques, due aux bénéficiaires agricoles et à la sous-évaluation de certains éléments de déficits fonciers et, par contre, une progression appréciable de l'ensemble des autres contributions. En raison de la non consommation d'une partie de certains crédits reportés sur 1961, les charges réelles de la trésorerie sont inférieures au découvert budgétaire. L'Etat est dans une position de léger désendettement. Les principaux risques de dépenses en 1961 sont constitués par le déséquilibre de certains marchés agricoles et la substitution de crédits budgétaires français à l'aide du P. A. M. D'ores et déjà, le Gouvernement se préoccupe du budget de 1962.

Le ministre et le secrétaire d'Etat ont ensuite répondu à des questions posées notamment par :

— M. Coudé du Foresto sur l'importance relative des impôts indirects dans la fiscalité, sur une baisse éventuelle du prix de l'essence, sur la procédure et le contrôle des investissements, sur la complexité des déclarations de revenus ;

— Mlle Rapuzzi sur la situation sociale et sur l'insuffisance des équipements scolaires ;

— M. Lachèvre sur l'industrie des transports maritimes et sur la participation de l'Etat dans une chaîne de raffinage et de distribution de pétrole ;

— M. Motte sur l'évolution des prix et sur les dotations en matière d'équipement scolaire ;

— M. Marrane sur les crédits en matière d'H. L. M., d'enseignement et d'équipement sportif ;

— M. Descours Desacres sur les abattements de zone en matière de prestations sociales ;

— M. Chochoy sur les constructions scolaires et les H. L. M. ;

— M. Soufflet sur la gestion de certaines sociétés immobilières ;

— M. Driant sur la situation de l'agriculture et les constructions scolaires ;

— M. Monichon sur la situation forestière du pays, le projet visant à remplacer une partie des impôts directs par une taxe de 1 pour mille sur les transactions, et les constructions scolaires ;

— et M. Marcel Pellenc, rapporteur général, qui a présenté des observations de caractère général sur le plan économique et financier, basées sur les indices de production.

En réponse à ces questions, le Secrétaire d'Etat aux Finances a précisé en particulier que pour 1962 des efforts seraient poursuivis dans le sens de la simplification des déclarations de revenus ; concernant les constructions scolaires, une priorité absolue leur sera accordée dans le budget de 1962.

Le Ministre des Finances et des Affaires économiques a indiqué que le prochain collectif budgétaire comprendra les crédits nécessaires à la construction de 20.000 logements supplémentaires.

Jeudi 23 février 1961. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu M. Bloch Lainé, Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, qui lui a fait un exposé sur les activités des filiales de la Caisse des dépôts.

La Caisse des dépôts s'est efforcée de devenir l'un des auxiliaires techniques des collectivités locales par l'intervention de la Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts (S.C.I.C.) et de la Société centrale pour l'équipement du territoire (S.C.E.T.), l'action de ces deux sociétés ne faisant pas double emploi avec celle des administrations traditionnelles.

La Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts (S.C.I.C.) a, depuis 1954, année de sa création, mis en route 89.000 logements ; ses réalisations effectuées sont de moins de 5 % de l'ensemble des logements construits. Le pourcentage de ces constructions est de 61 % pour la région parisienne et 39 % pour la province. La S.C.I.C. a été l'objet de quelques reproches comme concurrente des organismes d'H.L.M. en ce qui concerne les fonds ou les terrains disponibles. Or, en matière

de crédits, aucune fraction des crédits destinés aux H.L.M. n'a été détournée de son objet ; en matière de terrains, l'implantation de toutes les grosses opérations a été choisie par l'administration.

Le directeur général a répondu aux critiques qui ont pu se faire jour quant à l'action de la S.C.I.C., concernant l'observation des formalités administratives (permis de construire), le problème des équipements annexes (écoles), l'utilisation presque exclusive d'architectes de la région parisienne et, enfin, les prix des loyers pratiqués.

La Société centrale pour l'équipement du territoire (S.C.E.T.) est une société anonyme, créée en 1955 sous l'égide de la Caisse des dépôts, avec la collaboration des grands établissements financiers du secteur public et semi-public, qui en sont les actionnaires : Crédit foncier, Crédit national, Caisse nationale des marchés de l'Etat et Banque de France. Elle constitue un auxiliaire facultatif pour les assemblées locales dans l'aménagement des zones industrielles. Elle suscite la création de maîtres d'œuvre locaux auxquels elle apporte le concours de ses services administratifs, financiers et techniques. Ces maîtres d'œuvre locaux associent de façon générale les collectivités territoriales intéressées (départements, communes, syndicats de communes). La S.C.E.T. joue un rôle d'animateur qui dispose d'une armature administrative et technique complète.

Après l'exposé du directeur général, plusieurs observations ont été présentées par M. Coudé du Foresto sur les problèmes posés par l'expansion et la décentralisation ; par M. Tron sur la nécessité de conserver une certaine activité aux zones rurales ; par M. Driant sur la définition nécessaire d'une politique d'implantation industrielle ; par M. Louvel sur les possibilités d'action des collectivités locales ; par M. Masteau sur la qualité des concours offerts par la S.C.E.T. ; par M. de Montalembert sur le développement et l'équipement de certains villages et par M. Raybaud sur les attributions des collectivités locales en matière d'adduction d'eau et d'électrification rurale.